

“L’atelier de Douala nous a permis d’aboutir à une réglementation commune”

Le secrétaire permanent du Comité phytosanitaire d’Afrique centrale (Cpac) revient sur l’importance des assises de Douala.

Benoît Bouato

Quel peut être l’intérêt de cet atelier pour le Cpac ?

Cet atelier nous a aidé à arriver à un consensus sur un chronogramme devant nous permettre d’aboutir à une homologation commune. Au lieu de faire l’homologation dans chacun des six pays, nous avons décidé de voir comment on peut le faire au sein d’une seule commission qui est le Cpac. Aujourd’hui, nous avons trouvé un terrain d’entente sur la manière donc nous allons procéder pour transférer les pouvoirs nationaux d’homologation à un organe sous régional.

Qui va orchestrer les actions de communication annoncées ? Croplife international ou les associations nationales ?

Les actions de communication seront menées par Croplife International qui est très différent du Cpac. Le Cpac est un

organe inter étatique pourtant Coplife est une structure privée.

Au niveau du Cpac, quelles sont les dispositions prises par rapport à la contrefaçon ?

Il y a d’abord la réglementation commune. Cette homologation a pour rôle premier de barrer la voie aux fraudeurs. A partir du moment où les produits qui doivent entrer au marché de l’Afrique centrale sont homologués au sein d’une seule structure et qu’ils portent le numéro Cemac, ceux qui n’obéiront pas à cette exigence seront facilement identifiables. Par conséquent, on pourra facilement leur mettre la main dessus.

Pensez-vous que la réglementation actuelle soit appropriée ?

Bien entendu. Cette réglementation est progressivement mise en place et adaptée aux réalités de l’Afrique centrale. On l’améliore selon les circonstances.

Recueillis par H.B.E.